



# ODD, mode d'emploi

**Auteurs : Christine Moro, Natacha Nass**

**Relecteur : Benjamin Caraco**

## Table des matières

Introduction.....	2
1 Les concepts.....	2
1.1 La notion de développement durable.....	2
1.2 A la convergence de deux agendas.....	3
1.3 Que sont les Objectifs de développement durable ?.....	4
1.4 Un agenda internationalement reconnu et suivi.....	7
1.5 Les ODD dans chaque pays.....	8
1.6 Les ODD et la planète.....	8
1.7 Les ODD et l'aide au développement.....	8
2 Réglementations et organisation.....	9
2.1 La « feuille de route » de la France.....	9
2.2 La gouvernance.....	10
2.3 Le suivi statistique et la mesure des résultats concrets.....	12
2.4 La participation au suivi mondial de l'ONU.....	13
2.5 Les relais.....	13
3 Elus, agents publics : comment passer à l'action ?.....	14
3.1 Et d'abord, pourquoi adopter les ODD comme points de référence ?.....	14
3.2 L'Etat.....	15
3.2.1 Grands objectifs de politiques publiques.....	15
3.2.2 Portage des Objectifs de développement durable.....	16
3.3 Les collectivités territoriales.....	16
3.3.1 La territorialisation des ODD.....	16
3.3.2 Les boîtes à outils.....	17
3.3.3 Des exemples d'intégration des ODD dans les documents stratégiques des collectivités territoriales.....	19
Conclusion.....	21



## Introduction

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à New York son « Agenda 2030 ». Celui-ci comportait 17 « objectifs de développement durable », ou ODD.



Si le schéma, en tableau ou en rosace est bien connu, si les ODD constituent une grille de lecture séduisante, qui s'adresse à tous les acteurs, publics comme à la société civile, il peut toutefois sembler difficile de leur donner un tour opérationnel et de les transcrire dans la stratégie d'une institution publique : il ne s'agit pas uniquement de nobles perspectives à visée universelle et à portée mondiale, mais surtout de mesures concrètes à prendre rapidement, avec des indicateurs de réalisation précis et une échéance : 2030. « Nous sommes dans la décennie de l'action », comme l'a indiqué le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres en 2020<sup>1</sup>

et l'atteinte des objectifs nécessite l'engagement de tous les acteurs.

Nous espérons que cette fiche vous aidera dans cette démarche d'appropriation et de concrétisation.

## I Les concepts

### I.1 La notion de développement durable

Le concept de développement durable est utilisé pour la première fois en 1987 dans le rapport élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, dit « **rapport Brundtland** »<sup>2</sup>. Le développement durable (*sustainable development* en anglais) est un mode d'organisation économique mais aussi social qui permet de contenir l'exploitation des ressources dans les limites supportables par la planète de manière à préserver le bien-être des générations présentes (lutte contre la pollution par exemple) et ne pas compromettre celui des générations futures.

Le concept de développement durable a **servi de base aux discussions du Sommet de la Terre de Rio (1992)** et aux trois grandes conventions internationales qui en ont découlé : Convention sur les changements climatiques, dont est issu l'Accord de Paris sur le climat de 2015 (COP 21) ; convention sur la diversité biologique – ou biodiversité – ; convention de

<sup>1</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/les-nations-unies-ont-organise-leur-premier-moment-odd-de-la-decennie-d-action>

<sup>2</sup> Du nom de la femme politique norvégienne, Première Ministre de son pays à plusieurs reprises, Gro Harlem Brundtland, qui présidait à l'époque la Commission.



lutte contre la désertification<sup>3</sup>. Il est à noter que le terme « développement durable<sup>4</sup> » est contesté par certains<sup>5</sup>, entre autres pour la contradiction qu'ils voient entre les deux mots. Cependant, ce terme est largement utilisé et reste fédérateur, en particulier au niveau international.

## 1.2 A la convergence de deux agendas

En l'an 2000, les Nations Unies organisent le « Sommet du Millénaire » qui adopte **les huit « objectifs du Millénaire pour le développement » [OMD]**. Ceux-ci fixent l'ambition d'éliminer d'ici 2015 l'extrême pauvreté en s'y attaquant sous plusieurs angles : nourriture,



éducation, santé, environnement... et reconnaissent l'importance de faire converger les efforts de tous les acteurs pour y parvenir (voir tableau ci-joint).

Dans le rapport établi à l'échéance fixée, en 2015<sup>6</sup>, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon souligne que la démarche a

« engendré des partenariats nouveaux et innovants, galvanisé l'opinion publique et montré l'extrême importance de la mise en place d'objectifs ambitieux. En plaçant les personnes et leurs besoins immédiats au premier plan, les OMD ont refaçonné la prise de décisions à la fois dans les pays développés et les pays en développement ». Cependant, pour obtenir de nouveaux progrès, M. Ban Ki-Moon considère qu'il faut s'« attaquer aux causes profondes et redoubler d'efforts pour intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ».

C'est ainsi que la démarche adoptée en 2015 par **l'Assemblée générale des Nations Unies** pour fixer de nouvelles cibles à horizon 2030 (l'« **Agenda 2030** ») élargit la perspective, y intègre les domaines traités lors des Sommets de la Terre et décide d'appliquer les cibles à l'ensemble des pays du monde et pas seulement aux pays en développement. Cette **approche transversale et inclusive** contribue à surmonter les barrières entre pays développés et en développement en soulignant leur solidarité de fait : « nous sommes tous des pays en développement durable », selon l'expression de l'ancien ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian.

<sup>3</sup> <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/les-conventions-de-rio>

<sup>4</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020506972>

<sup>5</sup> Exemple de controverse par Dominique Bourg : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-1-page-77.htm>

<sup>6</sup> [rapport\\_2015.pdf \(un.org\)](#)



Les sommets de la Terre



2000 - 2015

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)



2015 - 2030

Agenda 2030 et Objectifs de développement durable (ODD)

Adoption lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 septembre 2015.

- Dépasser clivages nord sud
- Concertation pour un agenda plus inclusif
- Transversalité des domaines et échelles d'action

Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Commissariat général du développement durable (CGDD) 2022

### 1.3 Que sont les Objectifs de développement durable ?

Ce programme, qui réunit 193 pays, se décline en 17 « objectifs de développement durable » (ODD)<sup>7</sup> :

- **ODD 1 - Pas de pauvreté** : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde.
- **ODD 2 – Faim zéro** : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- **ODD 3 – Santé et bien-être** : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- **ODD 4 – Éducation de qualité** : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- **ODD 5 – Égalité entre les sexes** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- **ODD 6 – Eau propre et assainissement** : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- **ODD 7 – Énergies propre à un coût abordable** : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- **ODD 8 - Travail décent et croissance économique** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

<sup>7</sup> Présentation des 17 ODD : [17 Objectifs de développement durable - Gouvernement - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.gouvernement.fr/agenda-2030)



- **ODD 9 – Industries, innovations, infrastructures** : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- **ODD 10 – Inégalités réduites** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- **ODD 11 – Villes et communautés durables** : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- **ODD 12 – Consommation et production responsables** : établir des modes de consommation et de production durables.
- **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques** : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **ODD 14 – Vie aquatique** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- **ODD 15 – Vie terrestre** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces** : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
- **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs** : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Les ODD sont parfois regroupés autour de cinq thématiques (les « **5P** ») :

- Peuples (Objectifs 1 à 5) ;
- Planète (Objectifs 6, 12, 13, 14 et 15) ;
- Prospérité (Objectifs 7 à 11) ;
- Paix (Objectif 16) ;
- Partenariats (Objectif 17).

Les ODD paraissent de prime abord plutôt généraux et théoriques. En réalité, ils se subdivisent en **169 cibles beaucoup plus concrètes**, et 232 indicateurs<sup>8</sup> (244 avec les doublons) pour permettre un suivi annuel (voir point suivant 1.4).

Les 169 cibles liées aux 17 ODD représentent des objectifs pour 2030, à adapter par pays. Ces cibles sont volontairement non chiffrées pour permettre une appropriation selon l'avancement du pays vers l'atteinte des objectifs. Leur rédaction comporte des indications d'objectifs (« réduire nettement », « promouvoir », « garantir », « accroître ») mais également des indications de taux (« 1.2 réduire la pauvreté de moitié », « 2.3 doubler la productivité agricole », « 4.1 tous les garçons et filles suivent un cycle primaire et secondaire gratuit »). Les 232 indicateurs de l'ONU viennent préciser ces cibles en indiquant les taux de mesure et les éléments de suivi statistique annuel. La liste des cibles et indicateurs est disponible ici<sup>9</sup>. Les

<sup>8</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/dispositif-de-suivi/article/les-indicateurs-de-suivi-des-objectifs-de-developpement-durable>

<sup>9</sup> [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202022%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202022%20refinement_Fre.pdf)



indicateurs à numéro correspondent aux objectifs nationaux, ceux à lettre, aux objectifs internationaux.

Voici, à titre d'**exemple**, les cibles et indicateur de l'ODD 7, les autres peuvent être retrouvés dans la liste citée précédemment :

Les cibles et indicateurs de l'ODD 7 – Énergies propre à un coût abordable<sup>10</sup> :

Titre de la cible	Descriptif de la cible	Descriptif des indicateurs
<b>Accès à l'énergie</b>	7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion des personnes ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de population utilisant principalement des carburants et technologies propres
<b>Energies renouvelables</b>	7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
<b>Efficacité énergétique</b>	7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1 Intensité énergétique (rapport entre énergie primaire et PIB)
<b>Recherche et investissement</b>	7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre	7.a.1 Flux financiers internationaux à destination de pays en développement à l'appui de la recherche développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides.
<b>Approvisionnement en énergie</b>	7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en Watt par habitant)

<sup>10</sup> Source : [ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](#)





agir pour les générations futures. Cela nécessite un investissement des gouvernements<sup>17</sup> dans la santé, l'éducation, le bien-être de tous.

L'ONU n'est pas seule à suivre les trajectoires internationales en direction des ODD. Celles-ci font également l'objet de suivis annuels par l'**Union européenne** qui compile et agrège les données de ses États-membres<sup>18</sup>, et oriente son action pour en améliorer et accélérer la mise en œuvre<sup>19</sup>.

De son côté, l'**OCDE** a adopté un « plan d'action »<sup>20</sup> pour faciliter la mise en œuvre des ODD et met à la disposition de ses membres des outils pour les assister dans la réalisation au niveau national.

## 1.5 Les ODD dans chaque pays

Les ODD concernent tous les pays, y compris les pays développés. Cette nouvelle approche permet aux pays développés de se détacher d'une attitude de supériorité en reconnaissant les efforts qu'ils ont à faire dans leur propre société pour lutter contre la pauvreté, les inégalités, développer l'inclusion en « ne laissant personne au bord du chemin ».

Elle permet aussi aux pays en développement de mieux s'approprier leur démarche de développement, à l'axer là aussi autour d'objectifs sociaux et pas seulement économiques<sup>21</sup>.

## 1.6 Les ODD et la planète

L'Agenda 2030 accorde une place importante à l'environnement, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité. Sous le chapeau « Planète », cinq ODD leur sont consacrés :

- ODD 6 : eau propre et assainissement ;
- ODD 12 : énergie propre et d'un coût abordable ;
- ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ;
- ODD 14 : vie aquatique ;
- ODD 15 : vie terrestre.

Cependant, la transition écologique prend également en compte les critères humains et sociaux, c'est-à-dire l'ensemble de l'Agenda 2030.

## 1.7 Les ODD et l'aide au développement

Grille de lecture et d'action commune à tous les pays membres de l'ONU, les ODD servent désormais de guide pour déterminer les choix d'actions de soutien au développement et de

<sup>17</sup> <https://news.un.org/fr/story/2022/09/1127291>

<sup>18</sup> Voir le rapport 2022 (en langue anglaise) : [Sustainable development in the European Union — Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context \(2022 edition\) \(europa.eu\)](#) .

<sup>19</sup> Pour la première fois en 2022, les données de progrès des ODD par État-membre de l'UE sont intégrées aux recommandations exprimées par l'UE dans le cadre du « semestre européen ».

<sup>20</sup> [Better Policies for 2030.pdf \(oecd.org\)](#)

<sup>21</sup> Ainsi, la Conférence économique africaine tenue en 2022 à Maurice a été l'occasion de publier un rapport conjoint de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé « Mieux reconstruire après la maladie du coronavirus, tout en faisant progresser la pleine mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ».



coopération internationale<sup>22</sup>. Ils permettent d'être davantage en adéquation avec les stratégies des pays récipiendaires. Ils entrent dans le bilan ODD des donateurs.

**La France intègre les ODD comme objectifs dans son aide au développement, que ce soit au niveau national ou en ce qui concerne la coopération décentralisée<sup>23</sup>.**

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales<sup>24</sup> met les ODD au premier plan des éléments de référence du cadre multilatéral dans lequel s'inscrit la politique française d'aide au développement. Les thématiques prioritaires comprennent notamment la santé (ODD 3), l'égalité femmes/hommes (ODD 5) et l'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD 6). L'AFD<sup>25</sup> et Expertise France<sup>26</sup>, les principaux opérateurs sur ces sujets, déclinent leurs programmes en fonction des ODD. Les appels à projets de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales [DAECT] qui soutiennent la coopération décentralisée, s'inscrivent eux aussi dans la perspective des ODD<sup>27</sup>.

## 2 Réglementations et organisation

### 2.1 La « feuille de route » de la France

En France, le concept de développement durable est intégré à la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et dont l'article 1 est ainsi rédigé :

« La présente loi, avec la volonté et l'ambition de répondre au constat partagé et préoccupant d'une **urgence écologique**, fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour **lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité** ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages. Elle assure un **nouveau modèle de développement durable** qui respecte l'environnement et se combine avec une **diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles**. Elle assure une **croissance durable** sans compromettre les **besoins des générations futures**... ».

La France s'est dotée de « stratégies nationales de développement durable » successives depuis 2003. Après l'adoption de l'Agenda 2030 par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 septembre 2015, la France a aligné sa stratégie de développement durable sur les ODD. Au terme d'un processus d'élaboration ayant associé de nombreux acteurs de la vie publique<sup>28</sup>,

<sup>22</sup> Voir par exemple « l'Atlas 2020 des objectifs de développement durable » publié par la Banque Mondiale : [Atlas 2020 des Objectifs de développement durable : des visualisations de données originales pour mieux comprendre les enjeux \(worldbank.org\)](https://atlas2020.org/)

<sup>23</sup> Voir la brochure « Contribution des partenariats de coopération décentralisée à la mise en œuvre des ODD (2019) », avec des exemples concrets : [cncd\\_brochure\\_odd\\_vf\\_cle09155a.pdf \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/cncd_brochure_odd_vf_cle09155a.pdf)

<sup>24</sup> Voir le cadre de partenariat global, annexé à la loi : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0180 du 05/08/2021 \(legifrance.gouv.fr\)](https://legifrance.gouv.fr/lrfn/0180/du05/08/2021)

<sup>25</sup> [Les Objectifs de développement durable | AFD - Agence Française de Développement](https://www.afd.fr/)

<sup>26</sup> [Projets 2021-2022 | Expertise France](https://www.expertise-france.org/)

<sup>27</sup> Voir notamment : [Appel à projets biennal 2023-2024 - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/apel-projets-biennal-2023-2024)

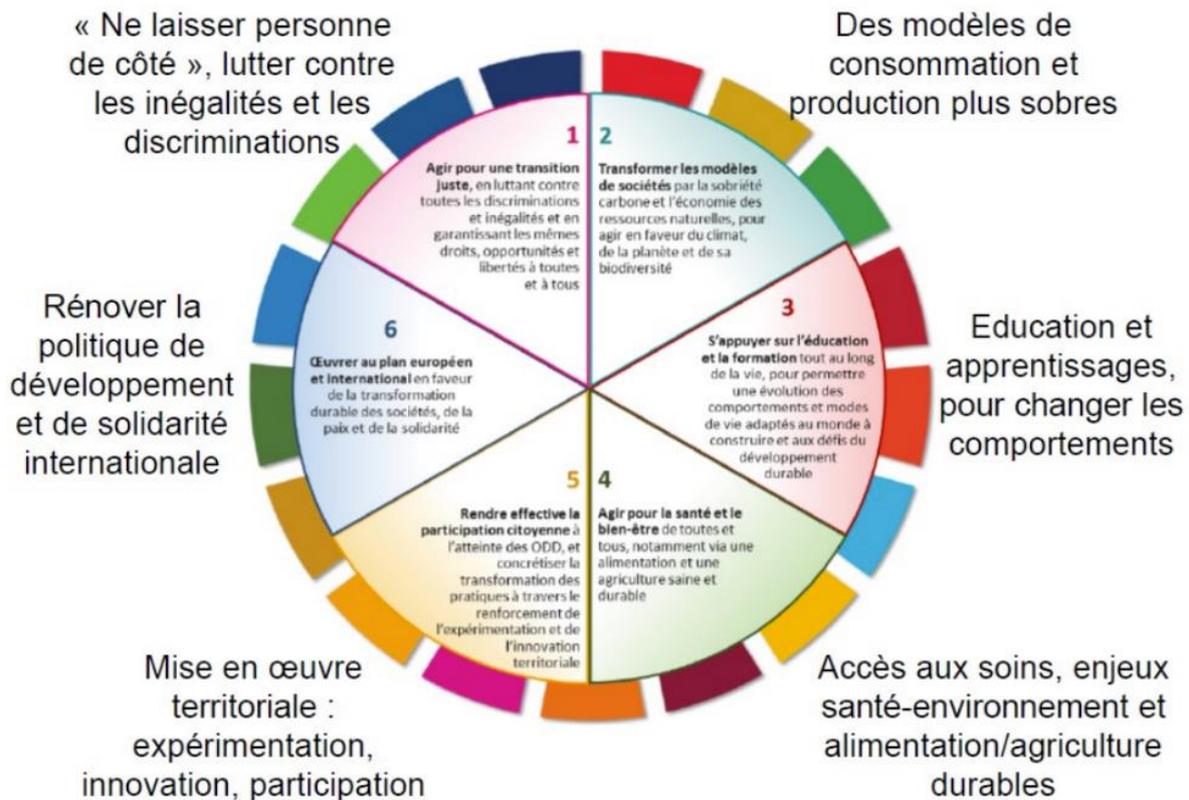
<sup>28</sup> Environ 300 parties prenantes d'horizons divers : parlementaires, départements ministériels, collectivités territoriales, entreprises, associations, universitaires, syndicats... Le processus de consultation et élaboration a été co-piloté par la Secrétaire d'Etat auprès du/de la ministre à la Transition écologique et solidaire, Mme Brune



et qui a permis à ceux-ci de mieux s'appropriier les ODD, la France a ainsi adopté sa « **Feuille de route pour l'Agenda 2030** » ou Stratégie nationale de développement durable de la France, qu'elle a présentée lors du premier Sommet des chefs d'État sur les ODD en septembre 2019.

La « feuille de route »<sup>29</sup> de la France s'articule autour de **six enjeux stratégiques** :

Source du schéma ci-après: Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Commissariat général du développement durable (CGDD) 2022



La démarche ODD s'applique à tous les acteurs de la société, publics (État et collectivités territoriales), et privés (entreprises, jeunesse et éducation, syndicats, ONG et associations...). Elle n'est pas juridiquement contraignante. Cependant, pour que les résultats de la mise en œuvre soit significatifs, il est naturellement nécessaire que le plus grand nombre possible d'acteurs de la société participent à la démarche.

## 2.2 La gouvernance

Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable est placé sous la responsabilité du **Commissariat général au développement durable [CGDD]**, rattaché à la fois au Premier ministre, au Ministère de la Transition écologique et Cohésion des Territoires et au Ministère de la Transition énergétique. Le CGDD agit pour la promotion du développement durable et le portage des ODD en France. Le Commissaire général,

Poirson, et le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Baptiste Lemoyne.

<sup>29</sup><https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030/documents-a-telecharger/article/telecharger-la-feuille-de-route>



actuellement M. Thomas Lesueur, est en même temps Délégué interministériel au développement durable, ce qui permet un pilotage interministériel.

Le CGDD pilote et met à jour le **site « agenda 2030 »**<sup>30</sup> qui regroupe toutes les données et donne aussi accès à une riche documentation, dont plusieurs références sont utilisées comme sources pour la présente fiche.

Des ministères pilotes<sup>31</sup> sont associés pour chaque ODD et un réseau de hauts fonctionnaires au développement durable<sup>32</sup> dans chaque ministère appuie la coordination. Une lettre d'information, « l'ODDyssée vers 2030 »<sup>33</sup> est diffusée mensuellement par le CGDD. Tous les ans, l'anniversaire des ODD<sup>34</sup> rassemble des acteurs issus de diverses institutions publiques et privées pour mettre en lumière les réalisations et partager les expériences.

Certains ministères ou Secrétariats généraux aux affaires régionales SGAR sont engagés de longue date dans le développement durable et ont des équipes dédiées, pour n'en citer que quelques-uns : Ministère de la Justice<sup>35</sup>, de l'intérieur, de l'enseignement supérieur<sup>36</sup> [MESRI] ou SGAR Occitanie ou Grand Est. Au-delà du rapportage annuel pour la démarche Services publics écoresponsables, des événements et appels à projets thématiques sont organisés régulièrement.

Dans les régions, la sensibilisation et la diffusion de la « culture ODD » est assurée par les **DREAL** (directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), services déconcentrés de l'État.

La particularité de l'Agenda 2030 est d'engager tous les acteurs<sup>37</sup>, au-delà des services publics, et de permettre à chacun une mobilisation dans un cadre de référence commun.

---

<sup>30</sup> [Accueil - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.agenda-2030.fr)

<sup>31</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/article/mobilisation-des-acteurs>

<sup>32</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/hauts-fonctionnaires-au-developpement-durable>

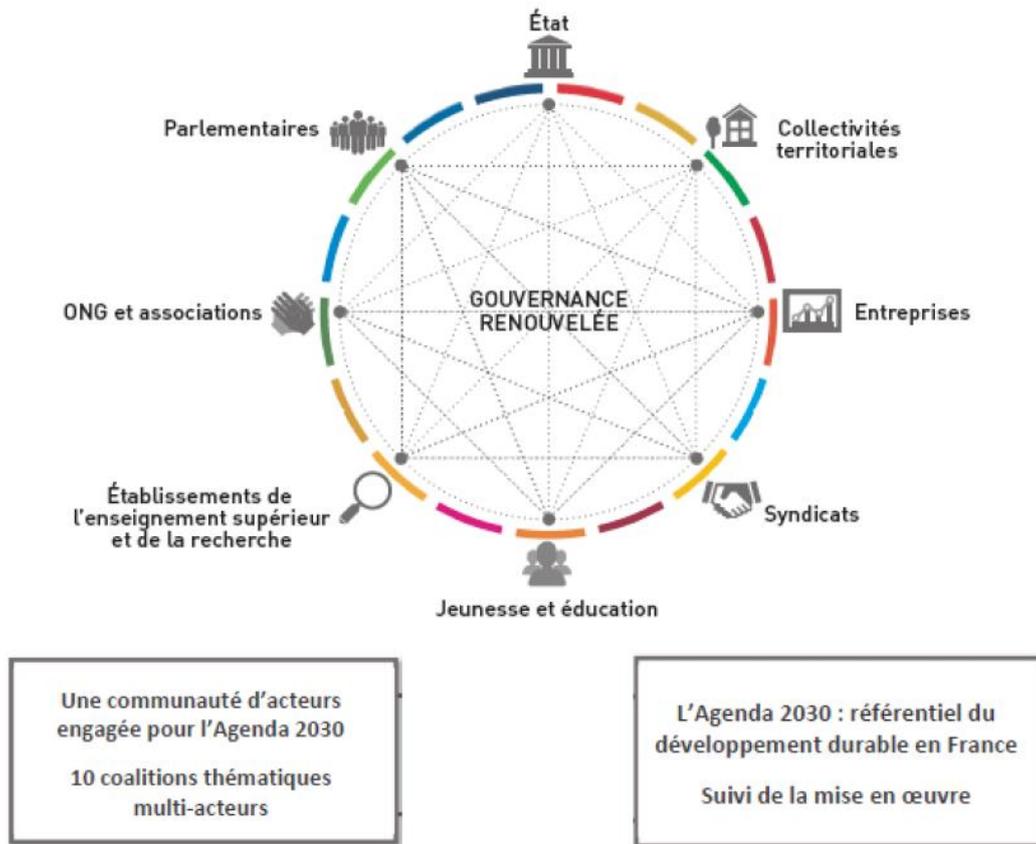
<sup>33</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/lettre-d-information-oddysee-vers-2030/>

<sup>34</sup> <https://www.agenda-2030.fr/anniversaire-des-objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>35</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/mobiliser-pour-le-developpement-durable/article/le-ministere-de-la-justice-engage-pour-un-developpement-durable>

<sup>36</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-mesri-et-le-developpement-durable-49295>

<sup>37</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/>



### 2.3 Le suivi statistique et la mesure des résultats concrets

Le CGDD pilote avec l'INSEE le suivi statistique annuel<sup>38</sup> de la mise en œuvre des ODD par la France.

Notre pays participe à deux types de suivi.

Le suivi national est la mise en œuvre de la « feuille de route ».

Ce cadre national mesure les progrès de la France dans l'atteinte des 17 ODD. Ce tableau de bord, actualisé tous les ans et publié par l'INSEE<sup>39</sup>, s'appuie sur 98 indicateurs, jugés pertinents par rapport à la situation de la France et à sa feuille de route, et sélectionnés parmi les 232<sup>40</sup> proposés par l'ONU.

En 2020, première année de la « décennie de l'action »<sup>41</sup> annoncée par le secrétaire général des Nations unies, un rapport intitulé « État des lieux de la France au regard des ODD » a été réalisé ; il a été publié en 2021<sup>42</sup>. Exercice indépendant, il porte sur les années 2015-2020 et propose une lecture de la situation en France sur l'avancement vers l'atteinte des objectifs des ODD, au début de la décennie. Le choix des thématiques, basé sur la feuille de route, a été proposé d'après les avancées jugées « en bonne voie », « à améliorer » ou sur lesquelles des « progrès importants sont attendus » pour cinq des six enjeux de la feuille de route. Le sixième

<sup>38</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

<sup>39</sup> Voir la publication de janvier 2023 : [Objectif n° 3 - Santé et bien-être – Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable | Insee](#)

<sup>40</sup> <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

<sup>41</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/decade-of-action/>

<sup>42</sup> [Télécharger l'état des lieux de la France - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](#)



enjeu, « œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité », a fait l'objet d'une publication du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères<sup>43</sup>. L'examen par enjeu est suivi de fiches d'évaluation réalisées cette fois pour chacun des 17 ODD.

La France a donc retenu comme cadre national 98 indicateurs parmi les 232 indicateurs des Nations Unies, en fonction de leur pertinence pour notre pays. Parmi ces 98 indicateurs figurent les dix nouveaux indicateurs de richesse (NIR)<sup>44</sup> issus de la loi Sas (du nom de la députée Eva Sas) de 2015. Ces indicateurs sont qualitatifs et rendent compte de notions telles que l'espérance de vie en bonne santé, le taux de pauvreté, les conditions de vie ou l'empreinte carbone. Ils complètent l'approche économique habituelle uniquement basée sur le PIB<sup>45</sup>.

Ces indicateurs sont suivis annuellement<sup>46</sup> par l'Insee et le SDES (service des données et études statistiques du MTECT), avec une approche régionale, départementale, communale<sup>47</sup> et un aperçu sous formes de tableaux, graphes, cartes. La remontée d'informations aux Nations Unies concerne en revanche les 232 indicateurs (voir *infra*, point 1.4).

## 2.4 La participation au suivi mondial de l'ONU

Dans le cadre du suivi assuré par les Nations Unies, évoqué *supra* au paragraphe 1.4, la France fait remonter chaque année les statistiques correspondant cette fois, non plus seulement aux 98 indicateurs nationaux, mais aux 232 indicateurs onusiens.

La France participe chaque année au Forum politique de haut niveau<sup>48</sup> organisé par les Nations unies à New York, avec animation de tables rondes et interventions ministérielles, voir le rappel de l'engagement de la France dans l'Agenda 2030 par Barbara Pompili<sup>49</sup>.

## 2.5 Les relais

De nombreux acteurs de la société civile et du secteur privé<sup>50</sup> sont engagés sur les ODD, tels que le Conseil économique, social et environnemental [CESE], le Comité 21, le Partenariat français pour l'eau, La Fonda, l'IDDRI<sup>51</sup>, Global compact France pour n'en citer que quelques-uns. **L'anniversaire des ODD**<sup>52</sup>, organisé la semaine du 25 septembre par le CGDD, est un temps fort d'échange entre partenaires et donne de la visibilité à l'agenda 2030. C'est aussi l'occasion pour les collectivités de faire connaître leurs projets et échanger sur les avancées.

<sup>43</sup> [a4livret\\_odd\\_cle01c384.pdf \(diplomatie.gouv.fr\)](#)

<sup>44</sup> <https://www.gouvernement.fr/10-nouveaux-indicateurs-de-richesse-3137>

<sup>45</sup> Cette approche qualitative, qui complète celle, quantitative, basée sur le PIB et le taux de croissance, permet d'intégrer les données sociales et environnementales. Elle s'inspire de l'« indice de développement humain » (IDH) adopté par le PNUD depuis 1990. Elle a été mise en œuvre en France, par le biais de la « loi Sas », suite aux conclusions (en 2009) de la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social, dite Stiglitz-Sen-Fitoussi, constituée à l'initiative du Président de la République, M. Nicolas Sarkozy en 2008.

<sup>46</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

<sup>47</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4505239>

<sup>48</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/forum-politique-de-haut-niveau/>

<sup>49</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/forum-politique-de-haut-niveau/article/la-ministre-de-la-transition-ecologique-rappelle-l-engagement-de-la-france-pour>

<sup>50</sup> <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/article/mobilisation-des-acteurs>

<sup>51</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/publications-de-la-fonda-et-de-l-iddri-sur-les-odd>

<sup>52</sup> <https://www.agenda-2030.fr/anniversaire-des-objectifs-de-developpement-durable/>



### 3 Elus, agents publics : comment passer à l'action ?

#### 3.1 Et d'abord, pourquoi adopter les ODD comme points de référence ?

Huit ans après leur adoption, et sept ans avant leur échéance, les ODD sont encore mal connus et surtout mal compris. Ils apparaissent compliqués, théoriques, technocratiques ; la mise en place de leur référentiel paraît chronophage ; alors même qu'ils ne sont pas obligatoires. Ils sont aussi critiqués car décalés par rapport aux objectifs de croissance économique, et enfin certains d'entre eux (voir *supra* § 1.3) sont difficilement quantifiables. Les montants des investissements qu'ils nécessitent ne sont pas quantifiés et l'aspect culturel en est absent. Il manque pour certains une référence aux objectifs démocratiques comme la liberté d'expression. Enfin, le manque de connaissance des ODD par la population représente un frein à leur adoption.

A l'inverse, leur caractère non contraignant s'explique par leur origine : il a permis d'emporter l'adhésion du plus grand nombre d'États-membres des Nations Unies et de suivre un calendrier rapide, dicté par l'urgence<sup>53</sup>. Leur généralité s'explique aussi par la multiplicité des systèmes politiques représentés à l'ONU. Cette dernière a voulu rechercher un impact significatif au niveau mondial d'où la nécessité d'associer le plus grand nombre de pays.

Leur cadre universel en fait un **outil de référence et de parangonnage pour l'action internationale**, notamment l'aide au développement (voir *supra*, § 1.7).

Pour l'action de l'État et des collectivités territoriales, ils permettent de marquer la préoccupation et **la motivation de l'institution à l'égard des questions sociales et environnementales** et de ce qui constitue **la qualité de vie**, à côté des objectifs de croissance économique.

La discussion autour des ODD permet, dans le **dialogue multi-acteurs** qui est incontournable en matière de développement durable, de trouver un **langage commun** à tous les acteurs du secteur ou du territoire considéré (institutions publiques, entreprises, société civile...).

Leur passage en revue, au moment de concevoir une politique publique puis d'en effectuer le suivi et l'évaluation, est aussi un moyen de **vérifier les implications d'une mesure sur d'autres secteurs**, et de **s'assurer qu'il n'existe pas d'angle mort dans la stratégie mise en place**.

Le fait que les ODD ne soient pas contraignants plaide pour les adopter de plein gré et sans obligation. Chaque acteur peut ainsi les adapter et se les approprier au mieux en établissant une feuille de route sur mesure. Il appartient à tous les acteurs de les comprendre, mettre en œuvre et faire connaître.

---

<sup>53</sup> On aura à l'esprit, par exemple, les années nécessitées par la négociation d'engagements contraignants comme ceux de l'Accord de Paris sur le climat (voir la fiche de Une FPTE consacrée à la COP 27).



## 3.2 L'Etat

### 3.2.1 Grands objectifs de politiques publiques

Les 60 politiques prioritaires<sup>54</sup> du gouvernement présentées par la Première ministre en septembre 2022 concernent dix domaines de la vie quotidienne<sup>55</sup> et recourent les 17 ODD (égalité des chances, transition écologique, plein emploi...).

De même que la transition écologique est partie intégrante de l'Agenda 2030 et se décline à travers les ODD, les politiques publiques françaises contribuant à la transition écologique permettent d'avancer vers l'Agenda 2030. Nous pouvons citer :

- L'objectif de neutralité carbone en 2050<sup>56</sup>, ou stratégie nationale bas carbone, avec la fin des énergies fossiles, la rénovation thermique des bâtiments, la promotion des mobilités durables...
- L'objectif porté par le plan de sobriété énergétique<sup>57</sup> d'atteindre – 10 % de consommation énergétique d'ici 2024.
- Le plan biodiversité<sup>58</sup> vers l'objectif zéro perte nette de biodiversité, avec la démarche Zéro artificialisation nette 2050 et la division par deux d'ici 2030, la réduction des phytosanitaires, etc.
- La Lutte contre les pollutions de l'eau<sup>59</sup> et l'air<sup>60</sup>, avec les zones à Faibles émissions<sup>61</sup>, le 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement.
- La démarche d'économie circulaire<sup>62</sup> qui vise à réduire notre consommation de ressources avec les filières responsabilité élargie des producteurs [REP] ou l'Indice de réparabilité, l'affichage environnemental.

Les principaux textes réglementaires qui appuient ces politiques peuvent être retrouvés dans la fiche de l'association « Une FPTE », intitulée « Les lois françaises en matière d'environnement et de climat ». Les lois connues sous les acronymes de TEPCV, Egalim, Elan, Agec, Lom, énergie Climat, Climat et résilience y sont référencées.

A l'Assemblée Nationale, un groupe d'études multipartis sur les ODD a été créé en 2018 afin de promouvoir l'Agenda 2030 et intégrer les ODD dans le processus législatif et budgétaire. En novembre 2020, l'Assemblée Nationale a adopté une résolution proposant d'intégrer à la Constitution « l'identification systématique des objectifs de développement durable avant l'étude de tout texte présenté aux parlementaires. L'étude de ce dernier pourra démarrer s'il garantit la satisfaction d'au moins un objectif de développement durable »<sup>63</sup>.

<sup>54</sup> <https://www.transformation.gouv.fr/ministre/actualite/lancement-des-nouveaux-chantiers-des-politiques-prioritaires-du-gouvernement>

<sup>55</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45366>

<sup>56</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

<sup>57</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/sobriete-energetique-plan-reduire-notre-consommation-denergie>

<sup>58</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

<sup>59</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollutions-leau>

<sup>60</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques-reduire-pollution-lair>

<sup>61</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14587>

<sup>62</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

<sup>63</sup> [Proposition de résolution n°3477 relative à l'évolution de la Constitution afin de permettre l'intégration des Objectifs de développement durable dans le processus législatif \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr/proposition-de-resolution-n-3477-relative-a-l-evolution-de-la-constitution-afin-de-permettre-l-integration-des-objectifs-de-developpement-durable-dans-le-processus-legislatif)



### 3.2.2 Portage des Objectifs de développement durable

Comme indiqué dans le chapitre gouvernance, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que le Commissariat général au développement durable sont chargés du portage et de l'animation de l'Agenda 2030. Le site Agenda 2030 est un relais d'information essentiel à destination des acteurs. Tous les ans, le 25 septembre, l'anniversaire des ODD réunit des acteurs de tous horizons pour des temps d'échange, de partage et d'avancée vers l'atteinte des objectifs. Chaque ministère déploie des actions en propre, portées par les hauts fonctionnaires au développement durable.

### 3.3 Les collectivités territoriales

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », institue (art. 255) pour les maires des communes de plus de 50 000 habitants<sup>64</sup>, et pour les présidents des conseils régionaux et départementaux, l'obligation de présenter un **rapport annuel sur la situation de leur collectivité en matière de développement durable**, dans le cadre de la discussion préalable à l'adoption du budget.

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit **qu'à partir de 2024**, ce rapport devra montrer « les orientations et programmes mis en œuvre de nature à améliorer cette situation et à **contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable** ».

Nombre de collectivités territoriales ont d'ores et déjà intégré l'outil d'analyse et de stratégie que constituent les ODD dans l'élaboration de leurs orientations : budget, ou rapport de développement durable. De diffusion très large et retenant l'attention des citoyens, ces documents permettent de mieux faire comprendre à ces derniers les enjeux et les finalités poursuivies.

#### 3.3.1 La territorialisation des ODD

Sans attendre l'adoption de cette disposition légale, **le caractère crucial de la territorialisation des ODD a été souligné** : on estime en effet (sources diverses) que l'action des collectivités territoriales conditionne environ 70 % de la mise en œuvre des ODD.

Dans cette logique, des outils ont été élaborés pour favoriser l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales. Le Comité 21 a publié en 2019 un guide pratique pour faciliter l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales<sup>65</sup>.

L'OCDE a publié (en anglais) "*OECD TOOLKIT for a TERRITORIAL APPROACH to the SDGs*"<sup>66</sup>.

Le Cerema a produit, en partenariat avec le CGDD, une série de rosaces<sup>67</sup> qui permettent de comprendre comment les ODD sont liés entre eux, et que chaque ODD peut être interrogé au regard des 16 autres. Au nombre de cinq élaborées à titre d'exemple, ces rosaces peuvent être développées pour d'autres ODD, selon les besoins, sur le modèle proposé. Elles

<sup>64</sup> Code général des collectivités territoriales, articles L.71-110-2, L.72-100-2, L.2311-1-1, L.3311-2, L.3661-2, L.4310-1 et L.4425-2, L.5217-10-2.

<sup>65</sup> [guide-oddcollectivites-2019-a4-pap-interactif2.pdf \(comite21.org\)](#)

<sup>66</sup> [2913bae2-en.pdf \(oecd-ilibrary.org\)](#)

<sup>67</sup> <https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-acteur-agenda-2030-nouveaux-outils-accompagnement>



permettent d'analyser un projet ou une décision au prisme des 17 ODD de manière à vérifier que tous les sujets sont abordés et qu'il n'y a pas d'oubli.



### 3.3.2 Les boîtes à outils

Une boîte à outils<sup>68</sup> est disponible sur le site Agenda 2030 pour toute structure qui souhaite se sensibiliser à l'agenda 2030. Elle comprend une fiche action et un jeu de cartes, des documents personnalisables pour construire une démarche adaptée. Le CGDD est disponible pour éclairer sur son utilisation. Une liste d'outils complémentaires<sup>69</sup> est également à disposition.

Le Cerema propose un guide<sup>70</sup> pour l'appropriation dans les territoires et donne des outils de pilotage des politiques publiques.

Sous l'égide du Commissariat Général au Développement Durable, une expérimentation nationale a été lancée en 2018 afin de faire émerger des dynamiques territoriales dans le sens de l'Agenda 2030 et de sa déclinaison en ODD. Dans ce cadre, **la DREAL Bourgogne Franche-Comté et deux collectivités de la région** (la commune de Quetigny et la Ville de Besançon) ont réfléchi à la déclinaison locale de cibles et d'indicateurs reliés aux ODD. Il en a résulté un **guide méthodologique « Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales »** publié en janvier 2019<sup>71</sup>.

Également en 2018, **la DREAL Nouvelle-Aquitaine** a élaboré un « carnet de route » guidant pas à pas les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur stratégie ODD<sup>72</sup>. Ce

<sup>68</sup> <https://www.agenda-2030.fr/ressources/article/les-odd-a-portee-de-main-avec-la-boite-a-outils-odd>

<sup>69</sup> [https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/liste\\_outils\\_odd.pdf](https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/liste_outils_odd.pdf)

<sup>70</sup> <https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-mettre-oeuvre-objectifs-developpement-durable-odd>

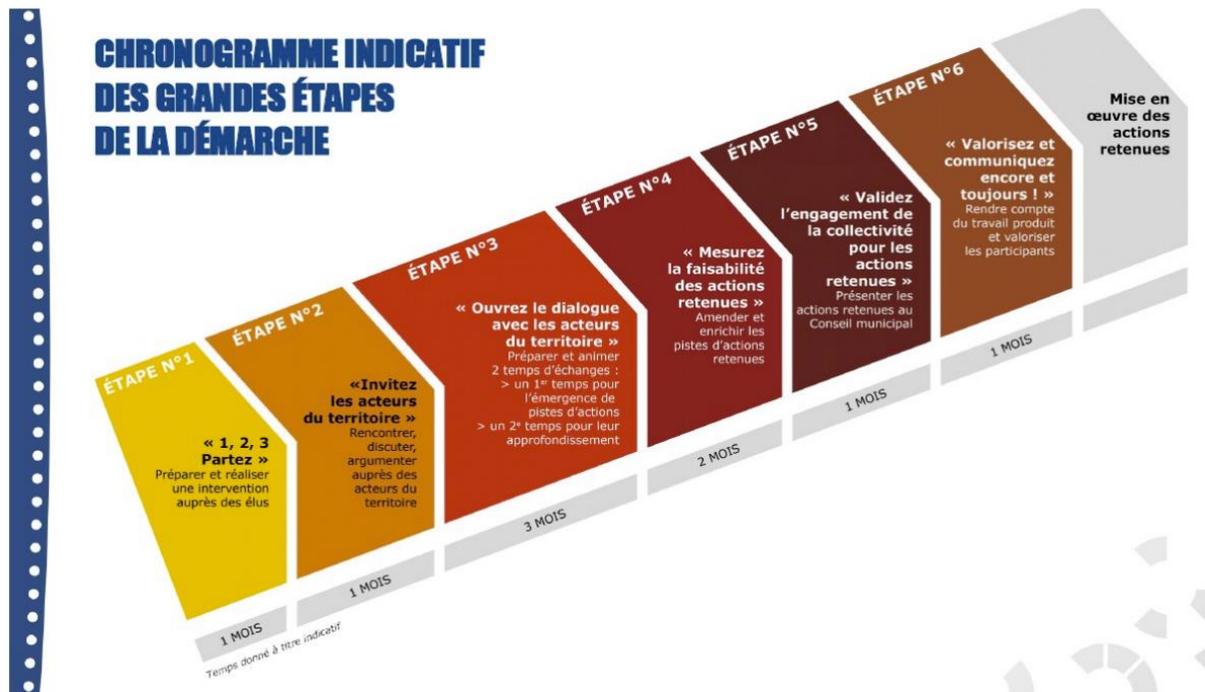
<sup>71</sup> [Elaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/Elaborer-des-indicateurs-de-contribution-aux-ODD-pour-nourrir-des-strategies-territoriales)

<sup>72</sup> [carnet\\_de\\_route\\_proposition09\\_181116-2.pdf \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/carnet_de_route_proposition09_181116-2.pdf)



Le carnet de route est destiné aux élus et techniciens de collectivités, et en particulier de petites communes, mais aussi aux agents de services de l'État (notamment les directions départementales des territoires et de la mer [DDTM]), et à tout accompagnateur de démarche de développement durable (associations...). Parmi les messages à retenir : démarrer la démarche en s'appuyant sur les initiatives existantes, associer dès le départ les élus ainsi que des acteurs du territoire aux profils variés, ou les envies d'actions des acteurs du territoire en faveur du développement durable.

## Agissons ensemble pour contribuer aux ODD en s'appuyant sur le **Carnet de route** « **Mon territoire, des actions, une transition** »



La DREAL Bretagne a élaboré en 2020 avec des acteurs du territoire et le CEREMA, un outil d'appropriation, **Méth'ODD**<sup>73</sup>. Il propose un parcours progressif, partant de l'information, passant à la compréhension de la manière dont les auditeurs situent leur action par rapport aux ODD, puis à la manière dont ils peuvent aller plus loin dans leur contribution, voire lancer une dynamique territoriale. Les collectivités territoriales sont l'un des publics visés mais les services de l'État, les entreprises, les associations et les citoyens peuvent aussi bénéficier de cette Méth'ODD.

En 2022, la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement [DEAL] de La Réunion a lancé une application web permettant de suivre les indicateurs de développement durable dans les territoires : ODD et T<sup>74</sup>.

<sup>73</sup> [La Méth'ODD - L'Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](https://www.agenda-2030.fr/)

<sup>74</sup> [https://www.agenda-2030.fr/IMG/jpg/sigle\\_oddett2.jpg](https://www.agenda-2030.fr/IMG/jpg/sigle_oddett2.jpg)



En 2023, l'observatoire francilien des ODD<sup>75</sup> de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France [DRIEAT] propose des cartographies et portraits de territoires avec un catalogue de projets inspirants à usage des collectivités.

### **3.3.3 Des exemples d'intégration des ODD dans les documents stratégiques des collectivités territoriales**

La **Ville de Besançon** a intégré pour la première fois les ODD dans son rapport de développement durable en 2021<sup>76</sup>. Elle a retenu 42 objectifs locaux de développement durable [OLDD], se rattachant à l'une des cinq catégories suivantes : changement climatique ; biodiversité et ressources naturelles ; cohésion sociale et solidarité ; épanouissement des êtres humains ; consommation et production responsables. « Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU », précise le document.

La présentation met en évidence la manière dont une cible principale contribue à la progression d'autres ODD. Par exemple, la cible « préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales », rattachée à titre principal à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), va servir aussi les ODD 11 (Villes et communautés durables), 12 (Consommation et production responsables) et 15 (Vie terrestre).

---

<sup>75</sup> <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/accueil>

<sup>76</sup> [DD-2021.pdf \(besancon.fr\)](#)



**> INDICATEUR**

- Taux de charge capté par la station de Port Douvot :  
2021 : **87 %** 2020 : **93,7 %**
- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) :  
2021 : **13 %** 2020 : **6,3 %** 2018 et 2019 : **9 %**

Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.

**La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg** ont élaboré ensemble le projet « Strasbourg, un territoire, une vision, un futur »<sup>77</sup>, présenté en 2018/2019 dans le cadre du concours « capitale verte européenne »<sup>78</sup>.

Ce projet qui traduit ses différents objectifs en termes d'ODD a permis « la sensibilisation des citoyens, des élus et des services de l'administration locale afin de s'approprier ce nouveau cadre de compréhension de la durabilité », et « un travail approfondi d'alignement des budgets de la Ville et de l'Eurométropole [pour] dessiner un profil des ressources allouées à leur réalisation ». Les deux collectivités ont utilisé, pour leur démarche commune, le **Référentiel européen RFSC**<sup>79</sup>.

<sup>77</sup> [caa9e5f8-b217-500a-95bb-234b0952805f \(strasbourg.eu\)](https://caa9e5f8-b217-500a-95bb-234b0952805f.strasbourg.eu)

<sup>78</sup> C'est finalement la ville finlandaise de Lahti qui a remporté le titre pour l'année 2021.

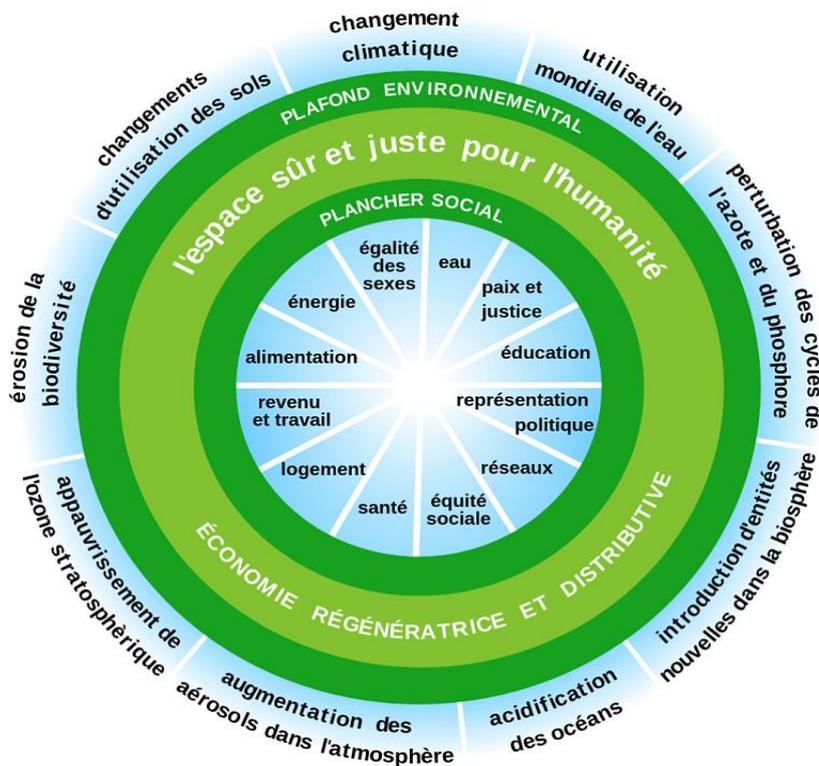
<sup>79</sup> [Référentiel européen - RFSC](#)



**Au niveau international**, de nombreuses villes<sup>80</sup> peuvent inspirer l'action française par leur approche basée sur les ODD, à l'exemple de Cordoba en Argentine, Medellin en Colombie, Kitakyushu au Japon, Viken en Norvège ou Bonn en Allemagne.

En Belgique, la région Bruxelles Capitale s'est fondée sur le « donut » de Kate Raworth (voir *supra* partie I.3) pour établir son projet stratégique en 2019/2020, en phase avec la publication du « Pacte Vert » européen.

Le modèle du « donut » :



La Secrétaire d'État Barbara Trachte<sup>81</sup> explique avoir été séduite par « une image claire, évidente et facile à expliquer des impacts sociaux et environnementaux de l'économie ; l'économie du donut a permis de vulgariser notre projet auprès de nos administrations pour qu'elles comprennent bien ce que l'on souhaitait faire ». Mis en place par le biais d'une association, le projet a une forte dimension participative, en direction des citoyens mais aussi des entreprises qui disposent ainsi d'un outil pour évaluer leur impact social et environnemental.

Ce dernier exemple nous permet d'entrouvrir la porte sur un nouveau sujet, celui des rapports (parfois difficiles) entre écologie et économie, qui feront l'objet d'une fiche spécifique dans le cadre de ce « kit d'auto-formation ».

## Conclusion

Les Objectifs de développement durable permettent avant tout de donner une grille de lecture aux actions de transition écologique portées par les services publics. Par leur dimension

<sup>80</sup> <https://www.oecd.org/fr/apropos/impact/atteindre-les-odd-dans-les-villes-et-les-regions.htm>

<sup>81</sup> [Donut bruxellois : « il ne faut surtout pas avoir peur d'impliquer les entreprises »](https://www.greeneuropeanjournal.eu/donut-bruxellois-il-ne-faut-surtout-pas-avoir-peur-d-impliquer-les-entreprises/) ([greeneuropeanjournal.eu](https://www.greeneuropeanjournal.eu/))



systemique et universelle, ils permettent de réinterroger des projets en se posant les bonnes questions.

Trop souvent mal ou non utilisés car jugés peu opérationnels, les ODD ont le mérite de croiser des sujets multiples au-delà des enjeux de sobriété énergétique et écologique, tels que les sujets sociaux, la santé, la pauvreté, l'alimentation ou la biodiversité.

Dans le cadre du portage d'actions concrètes par les services, soumettre un projet au prisme des ODD permet de mieux aborder les synergies entre les acteurs, de sortir d'une logique de raisonnement en silo, de promouvoir un raisonnement intersectoriel, d'ouvrir un dialogue entre les services et de ne pas omettre un pan entier du sujet ou d'ignorer une conséquence ou impact potentiellement néfaste.

Nous espérons que cette fiche vous aura donné quelques clés de lecture et donné l'envie de mieux connaître et vous approprier les ODD. Ceux-ci restent un outil suffisamment souple et universel pour s'adapter efficacement à toutes les demandes et à toutes les échelles.